



Même quand **il pleut**,
les **réserves** en eau restent

FRAGILES

en **Ille-et-Vilaine**

ÉCONOMIES : Les bons réflexes !

L'alimentation en **eau potable** du département d'Ille-et-Vilaine s'appuie majoritairement sur des **ressources superficielles** (prises d'eau en rivière ou dans des barrages). Chaque année, l'évolution du niveau de ces ressources est comparable : il est maximum au printemps puis baisse pour atteindre son minimum à l'automne. Après un **hiver sec**, le niveau baisse plus tôt.

Par ailleurs, ce phénomène est amplifié du fait que les nappes se sont très peu rechargées pendant l'hiver. Cela entraîne une **baisse de production** d'eau des ressources souterraines. Pour y pallier, il est nécessaire d'utiliser l'eau des barrages, ce qui accentue la baisse de leur niveau.

De plus, à partir du mois de mai, les pluies sont moins efficaces : la **végétation** en absorbe une grande partie et l'**évaporation** est plus importante. Les pluies d'été peuvent ainsi difficilement remonter le niveau de nos ressources.

**C'est pourquoi l'eau est précieuse :
nous devons l'économiser dès maintenant !**

**L'EAU EST PRÉCIEUSE
ÉCONOMISONS-LA !**



Économiser l'eau, c'est **protéger la ressource** mais c'est aussi **réduire ses dépenses** !



L'eau est présente dans une bonne partie de nos actes quotidiens : pour se laver, pour cuisiner, pour jardiner, pour nettoyer...

Les ressources ne sont pas inépuisables. Nous devons donc en être conscients afin d'éviter le gaspillage... et réduire notre facture !

Nous pouvons, par des gestes simples, **économiser près d'un tiers de notre consommation.**

Voici quelques conseils...

A LA MAISON

Pour éviter tout gaspillage

- ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides
- ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette (en fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents, on peut économiser plusieurs litres d'eau)
- préférez les douches aux bains : un bain consomme cinq fois plus d'eau qu'une douche
- installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau (robinets, douchettes, chasses d'eau à économiseurs)



L'eau en bouteille coûte de 200 à 400 fois plus cher que l'eau du robinet, très contrôlée et qui convient parfaitement pour boire ou cuisiner.

Une chasse d'eau économique divise par 2 sa consommation d'eau !

Réutilisez

- l'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

Luttez contre les fuites

>> Pour lutter contre les fuites, il faut surveiller sa consommation d'eau au compteur.

Les fuites peuvent représenter plus de 20 % de la consommation d'un foyer :

- un robinet qui fuit = des dizaines de m³ par an
- une chasse d'eau qui fuit = plus d'une centaine de m³ par an

Un foyer de 4 personnes consomme, en maison individuelle, en moyenne 120 m³ d'eau par an !

Consommer moins d'eau, avec le même niveau de confort et d'hygiène, c'est possible...

Et cela permet d'économiser sur mon budget !

AU JARDIN

Quelques conseils

- un binage = deux arrosages
- le paillage protège du froid, mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- utilisez un arrosoir au lieu d'un tuyau d'arrosage
- arrosez tard le soir (*), l'évaporation sera réduite
- utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte, systèmes d'arrosage programmés...
- réglez correctement les appareils d'arrosage automatique afin de n'arroser que les surfaces le nécessitant
- recueillez l'eau de pluie, elle vous servira à arroser
- faites deux ou trois arrosages copieux par semaine et non de petits arrosages quotidiens ; le développement des racines se fera en profondeur et résistera mieux à la sécheresse
- tenez compte de la pluie prévue ou tombée les jours précédents
- n'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies (*)

(*) Mesures pouvant être rendues obligatoires par arrêté préfectoral

Pour en savoir plus :

- le site internet de l'État : www.ille-et-vilaine.gouv.fr
- pour consulter les arrêtés de restriction d'eau en France : propluvia.developpement-durable.gouv.fr
- pour contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine : ddtm-secheresse@ille-et-vilaine.gouv.fr

